



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LECLERCVILLE

## PROJET DE RÈGLEMENT 2020-161

---

### ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2019-156 ÉTABLISSANT LES RÈGLES À RESPECTER DANS LE PARC DE L'ÎLE ET MANDATANT LE COMITÉ DU PARC DE L'ÎLE

---

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le règlement 2019-156 établissant les règles à respecter dans le Parc de l'Île;

ATTENDU QUE la gestion de ce parc est basée sur la collaboration, la bonne entente et la confiance entre les citoyens, les visiteurs et les campeurs;

ATTENDU QUE les règles régissant le Parc de l'Île peuvent changer de temps à autres ;

ATTENDU QUE le Comité du Parc de l'Île est constitué afin de soutenir le conseil municipal dans ses décisions ;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné par monsieur Francis Laliberté et le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2020;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Francis Laliberté et résolu à l'unanimité des membres présents que le présent règlement portant le numéro 2020-161 soit adopté et que le Conseil décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 : PRÉAMBULE**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 : TITRE**

Règlement abrogeant le règlement 2019-156 établissant les règles à respecter dans le Parc de l'Île et mandatant le comité du Parc de l'Île.

#### **ARTICLE 3 : ABROGATION**

Le Règlement 2019-156 est abrogé.

#### **ARTICLE 4 : MANDAT AU COMITÉ DU PARC DE L'ÎLE**

Le comité du Parc de l'Île étudie les questions relatives aux règles à suivre ainsi que la tarification au Parc de l'Île et fait ses recommandations au conseil municipal, soit annuellement, soit de temps à autres, selon les besoins.

## **ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Leclercville, le 6<sup>e</sup> jour de juillet deux mille vingt.

---

Benoît Lemay  
Maire suppléant

---

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., M.A.P.  
directrice générale et secrétaire-trésorière

Ce règlement a été adopté à la séance ordinaire du 6 juillet 2020.

L'affichage de l'avis public de son adoption a été effectué le 10 juillet 2020.